



PROCÈS-VERBAL

Séance du 28 mai 2018

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALESSANDRO Giovanni, ANNEN Valérie, BADERTSCHER Elisabeth, BÜRKI Véronique, CARRARD Raymond, CATTIN André, CLERC Bastien, DARBRE GUBBINS Florence, DE PINHO Helder, DEMETRIADES Alexandre, KARCHER Christian, KRASNIQI Sadik, LAZCANI Amparo, LIMBORG Géraldine, SAHLI Stéphanie, VUAGNIAUX Christine,

Absents : BOURQUI Fabien, NICOLE Willy, WEAVER Mark

2. Procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

Aucune demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose l'ajout d'un point 29bis : Interpellation de MM. Philippe GLASSON et Volker KIRCHNER intitulée « Quelle est la position de la Commune de Nyon sur la gestion des Urgences médicales ? » et un point 29ter : Interpellation de M. Sacha VUADENS intitulée « Horaire CFF 2019 en consultation, correspondance avec Genève et Lausanne et « Léman 2030 » : et Nyon dans tout ça ? »

Les deux modifications sont acceptées à l'unanimité.

M. Claude FARINE fait remarquer que deux points à l'ordre du jour sont très proches l'un de l'autre. Il s'agit d'une part du préavis N° 111 qui traite de la parcelle N° 1093 de Champ-Colin et d'autre part du postulat de M. Patrick BUCHS au sujet de la même parcelle. Il propose que le point 28 soit traité juste avant le point 24. La modification est acceptée à la majorité, 17 non et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Jessica JACCOUD au 15 juin 2018.
- Le Bureau a accordé un délai supplémentaire au 3 septembre 2018 pour le postulat de Mme Suzanne FAVRE intitulé « Encourageons une mobilité urbaine moins polluante ».
- Certains Conseillers n'ont pas reçu le nouveau règlement dans leurs enveloppes, ils sont à disposition auprès de Mme la Secrétaire.
- M. le Président rappelle le délai pour l'envoi des fiches du registre des intérêts au 31 mai et celui pour l'inscription de la sérénade de la fanfare au 30 mai.

5. *Communications municipales*

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Gustave DUTRUY au sujet des arbres à proximité du temple et lui signale qu'un arbre est sur le territoire cantonal, l'autre sur le territoire communal, ce qui demande une coordination entre ces deux entités pour établir les responsabilités d'entretien. Toutefois, le service EVF va effectuer une fauche et régler le cas avec le canton. Par ailleurs, dans un souci de biodiversité en ville, elle signale qu'on ne coupe sous les arbres que trois fois par année. Elle répond également à Mme Edyta GRAF au sujet du giratoire vers GSK et l'informe que les différentes surfaces végétalisées étaient plantées en rosiers, en lavande ou en cotonéaster. Les deux premières étaient déperissantes et le dernier est sur la liste noire du canton. Le service a remanié de manière complète le giratoire plus en lien avec la nature et la biodiversité. Des essais de semis annuels et bisannuels ont été effectués l'année passée dans la zone dite négligée et ces plantations ont porté tous leurs effets de mi-mai à mi-août. L'objectif était donc réussi et ils ont commencé à ensemencher de la même manière pour le reste du territoire. De plus, divers bulbes (crocus, jonquilles, tulipes) vont être plantés qui, eux, fleuriront en mars. L'endroit sera donc fleuri 8 à 10 mois par année. Il est normal qu'à un certain moment, il n'y a rien, la nature a besoin de plusieurs mois pour être à son optimum.

Mme la Municipale informe ensuite le Conseil qu'un après-midi de martelage sera organisé le 28 juin à St-Cergue, ouvert aux Conseillers communaux dès 14h. De plus, elle signale que le vernissage de « Ça coule de source » aura lieu ce samedi et le 7 juin celui de l'exposition Falconnier. A mi-juin, les pianos reviennent en ville pour une semaine et le 30 juin aura lieu une journée romaine sur l'esplanade des Marronniers et au Musée romain.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Robert JENEFSKY au sujet des pistes cyclables vers l'école de Marens. Elle confirme que la police assure une présence régulière à cet endroit lors de l'entrée et la sortie des classes. L'assiduité des contrôles permet d'observer le comportement des cyclistes sur ces pistes. Le constat établi suite à ces interventions ne permet pas de constater d'infractions particulières. Le problème est que la police n'est que rarement là au moment où il y a des infractions et quand elle est vue, les gens se comportent correctement. Elle lui propose de lui communiquer les heures précises auxquelles il constate des infractions et ils enverront des personnes pas forcément habillées en bleu. Elle répond également à Mme Christine VUAGNIAUX au sujet du rapport municipal N° 242 en lien avec le réseau cyclable. Elle signale qu'en plus des 12 km de pistes cyclables réalisées en 2014, le rapport 166 prévoyait d'aménager 13 km supplémentaires d'ici à 2018 sur une longueur totale de 40 km. Aujourd'hui, la longueur du réseau cyclable atteint déjà 28 km soit 3 de plus que ce qui avait été planifié. Les tronçons non aménagés le seront dans le cadre des neuf mesures du projet d'agglomération et d'autres projets ne faisant pas l'objet d'un soutien de la Confédération sont à l'étude. A ce jour, aucune des mesures du projet d'agglomération n'est réalisée mais elle compte sur le soutien des Conseillers pour que cela se fasse le plus vite possible. D'autres projets sont en bonne voie, le chemin du Couchant, celui de Terre-Bonne, la liaison Bourgogne-Cossy, etc...

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet du départ de feu à l'école de Nyon-Marens en mars. Suite à cette question ils ont pris contact avec le directeur ainsi qu'avec les concierges du lieu. Selon ces personnes, le processus de l'alarme a été bien géré par les divers intervenants et cela jusqu'à l'arrivée des pompiers. Toutefois, conscients que cette réponse pouvait paraître comme insuffisante, ils ont souhaité faire un nouveau test des installations et des procédures. Celui-ci a eu lieu le 17 mai 2018 de 07h00 à 07h45 dans le nouveau bâtiment de Nyon-Marens (B2). Quatre types de test ont été réalisés :
Test bouton poussoir : en pressant un bouton poussoir incendie, un message d'alarme incendie est envoyé directement à la centrale CTA qui activera les pompiers. Un message sonore est diffusé en boucle dans les tous locaux « Attention, pour des raisons de sécurité le bâtiment doit être évacué. Gardez votre calme, sortez en bon ordre et utilisez les sorties de secours signalées ». L'éclairage de secours du bâtiment s'allume. L'exutoire de fumée situé dans l'espace d'escalier s'ouvre automatiquement. Les portes d'entrée s'ouvrent automatiquement.
Test tête détection de fumée : en appliquant de la fumée sous une tête de détection, les mêmes réponses de transmissions d'alarme, message sonore, éclairage et ouvertures d'exutoires ont lieu comme dans le premier cas.

Test message évacuation : en appuyant manuellement sur le bouton d'évacuation, le message sonore en boucle est transmis à travers le système de haut-parleurs. Le reste d'actions : transmission d'alarme, message sonore, éclairage et ouverture d'exutoires n'ont pas lieu.

Test du micro : la transmission d'un message sonore différent de celui transmis automatiquement est possible avec l'utilisation du micro prévu à cet effet. Ce micro fonctionne normalement, et le message est transmis dans les locaux de notre choix.

Au vu de ce qui précède, il peut indiquer que les installations telles qu'elles ont été prévues, et validées par la police du feu lors de sa visite de conformité, fonctionnent correctement. En outre, les vestiaires au sous-sol ne sont plus accessibles aux élèves. Le local sportif situé au sous-sol (salle de fitness) ainsi que les vestiaires au sous-sol sont équipés de haut-parleurs. Il précise que ces tests seront répétés plusieurs fois par année.

6. *Rapport de commission - préavis N° 83/2017*
Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2ème génération.- Demande de crédit destiné au cofinancement des études d'avant-projet pour le passage inférieur (PI) Viollier de CHF 170'000.-TTC.

Rapporteur : M. Claude FARINE

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Jacques HANHART, en tant que membre de la commission, a signé le rapport, mais ne soutient pas l'amendement. La proposition de faire passer les cyclistes à cet endroit relève d'une certaine incohérence. Actuellement, les cyclistes peuvent passer par l'Etraz ou la Morâche et si on veut faire passer les cyclistes en ayant les trémies des quais qui viennent de gauche et de droite, il se demande où passeront les cyclistes. Il suffit de regarder le passage actuel, si les cyclistes passent en poussant leur vélo, cela ne pose pas de problème, par contre, comme le suggérait un membre de la commission, les autoriser à passer à 30 km/h n'est pas envisageable. Il demande de ne pas soutenir cet amendement.

M. Fabien HERITIER, également membre de la commission, signale qu'ils ont considéré qu'on peut trouver une solution en terme d'aménagement. Il est possible de faire passer des vélos en toute sécurité dans le passage actuel ou dans le futur passage, raison pour laquelle ils proposent cet amendement. Compte tenu des passages existants à la Morâche et l'Etraz, il souligne qu'ils sont distants de 700m à vol d'oiseau et l'on ne peut se contenter de ceci d'autant qu'ils sont dans un trafic important. Il lui semble évident qu'un passage supplémentaire est nécessaire pour du trafic qui vient de la route de St-Cergue ou du futur chemin du Cossy et qui voudra aller au Cœur de Ville.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES entend tout à fait la demande de la commission sur le trafic de transit, de longues discussions ont eu lieu lors de la séance. Par contre, comme expliqué, cela paraît très difficile à ce passage car il y a une différence de niveau de 5m entre le passage inférieur et la sortie côté gare sud. Par contre, elle s'est engagée devant la commission à étudier et négocier avec les CFF qui ne sont, par ailleurs, pas favorables à laisser passer les vélos dans le futur passage. Par contre, le passage actuel pourrait faire office de passage de transit lorsque le deuxième passage sera construit, ce d'autant plus qu'il sera plus en phase quand le sentier du Cossy sera élargi et débouchera à cet endroit. Toutefois, cela demande du temps et des négociations. Par contre, elle peut soutenir l'amendement mais pas dans le cadre du projet d'agglomération, cela en sort du cadre et elle ne peut pas l'englober financièrement. Elle demande d'enlever « dans le cadre du projet d'agglomération ».

M. Pierre-Alain COUVREU vient en appui des propos de Mme la Municipale et de M. Héritier d'autant plus que, suite à la commission, il y a eu l'acceptation de ce qu'il appelle le « barreau horizontal » de mobilité douce en direction de Prangins. Il y a également des parkings vélos côté Jura et il est logique de traverser à la gare, mais libre dans l'étude de savoir où.

M. Claude FARINE est heureux d'entendre Mme la Municipale dire qu'elle peut faire l'étude, mais ne comprend pas pourquoi cela ne peut pas être dans le projet d'agglomération. De plus, cette étude sera faite par les CFF qui managent 793 gares et haltes en Suisse. Il serait très étonné qu'ils ne se soient jamais trouvés devant une telle situation. Ses techniciens peuvent s'inspirer d'autres cas en Suisse pour trouver une solution.

M. Fabien HERITIER ajoute que le futur passage est dans le débouché où l'on veut amener les vélos. Sans préjuger de l'étude, il souligne que l'on veut amener les vélos sur l'avenue Viollier, pas à la rue de la Gare qui est piétonne. Deuxièmement, dans le projet d'agglomération, il s'agissait d'une mesure de mobilité douce, donc piétons et vélos. Il est dès lors étonné d'entendre maintenant que cela ne concerne que les piétons alors qu'elle a été déposée initialement pour les deux.

M. Pierre GIRARD se demande s'il est vraiment indispensable de pouvoir passer à vélo. Il suffit aux cyclistes de descendre de leur vélo et le pousser sur 30 mètres.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES souligne encore que les CFF n'étudieront pas le passage des vélos. Elle assure que la Municipalité va étudier le transit pour les vélos, elle demande juste de retirer la demande que cela soit dans le projet d'agglomération, mais elle s'engage à le faire.

M. le Président suspend la séance, le temps de reformuler l'amendement.

L'amendement est reformulé de la façon suivante afin d'être conforme à la demande municipale :

1. d'accorder un crédit d'études de CHF 170'000.- TTC à la Municipalité, pour le financement des études d'avant-projet sur le passage inférieur Viollier, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération comprenant les mesures nyonnaises et d'élaborer une solution pour le transit des vélos nord sud à la gare ;

La discussion sur ce nouvel amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 53 oui, 20 non et 6 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit d'études de CHF 170'000.- TTC à la Municipalité, pour le financement des études d'avant-projet sur le passage inférieur Viollier, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération comprenant les mesures nyonnaises et d'élaborer une solution pour le transit des vélos nord sud à la gare ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte no 9143-20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

7. Rapport de commission - préavis N° 88
Soutien à la presse locale - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 pour des partenariats et des acquisitions d'espaces publicitaires et promotionnels.

Rapporteur : M. David SAUGY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 1 non et 3 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 en vue du développement de partenariats avec les médias locaux et l'acquisition d'espaces publicitaires et promotionnels ;
2. de prendre acte que la Municipalité évaluera ces actions avant d'inscrire pour les exercices 2019 et 2020 ce montant de CHF 120'000.- en augmentation du compte N°110.3171.00 – Frais information, promotion.

8. *Rapport de commission – rapport municipal N° 89/20108*
Réponse au postulat de M. Yvan Rytz « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité. »

Rapporteur : M. Laurent MIEVILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui et 4 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 89/2018 valant réponse au postulat du 4 septembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité ».

9. *Rapports de commission (minorité, majorité) - préavis N° 90*
Chemin de Terre-Bonne – Réaménagement. Approbation du projet et levée des oppositions.

Rapporteurs : M. Jean-François FÜGLISTER pour le rapport de minorité
M. Pierre GIRARD pour le rapport de majorité

En préambule du rapport de majorité, M. Pierre GIRARD signale qu'il a peu goûté, ainsi que d'autres membres de la commission, au mail reçu de l'un des opposants pour les inciter à changer d'avis. Il précise que l'amendement proposé porte sur un seul mot, soit de remplacer « le projet » par « le principe ».

La discussion sur l'amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission par 62 oui, 2 non et 7 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. Sacha SOLDINI, à la lecture du rapport de majorité, constate un manque d'enthousiasme ainsi qu'un certain nombre de doutes concernant les aménagements prévus à terme. L'aménagement d'une zone 20 km/h sur l'entier du tronçon aurait plusieurs avantages. Cela réglerait la question de l'accession des bus au Garage Berger, apaiserait les doutes de la commission sur le coût global du projet et répondrait au mécontentement des opposants tout en encourageant les automobilistes pressés à opter pour la route de Champ-Colin. Le groupe UDC soutiendra le rapport de minorité, car même provisoire, chose dont on a l'habitude de faire, un aménagement de cette route en zone de rencontre, permettrait d'analyser de

manière pertinente le comportement à terme des futurs usagers. Il rappelle que cela fonctionne au bas de la route de St-Cergue avec passablement plus d'utilisateurs.

M. Victor ALLAMAND rappelle que la route de Terre-Bonne et les terrains adjacents côté lac sont classés en zone industrielle. L'arrière des parcelles est une vraie zone de stockage avec, depuis 40 ans, des plots en ciment et beaucoup de véhicules, le tout bordé de treillis jusqu'au ras de la route. Le côté Jura est aussi clôturé, par sécurité probablement pour la crèche. Cette description démontre malheureusement que cela ne sera pas un vallon verdoyant pour les promeneurs ou les cyclistes. On parle de ce chemin depuis 2012, puisqu'il a figuré au préavis N°154 pour réaliser une étude de CHF 10'000.-, ce qui a fait s'interroger, en mai 2014, M. Bernhard Willi de savoir s'il s'agit d'une priorité ou s'il ne serait pas mieux de faire d'abord la place de la Gare. Il figure également dans le préavis N° 166 sur le réseau cyclable. Après ces attermoissements, la mise à l'enquête soudaine fin 2017 par la Municipalité, a contribué à énerver inutilement les usagers du lieu qui ont dû déposer des oppositions. En mai 2018, on demande de prendre acte de la moitié d'un vieux projet, dont on ne sait pas encore finalement où il aboutira, pour un total de presque CHF 2.5 millions dans une fourchette de 40%, le tout basé sur les comptages 2012 extrapolés. Il se demande d'ailleurs où sont les chiffres des comptages 2017. Ce projet ressemble fort aux aménagements de la Redoute que le Conseil avait refusés. Il demande de ne pas prendre acte du préavis N° 90 et de suivre le rapport de minorité qui propose pragmatiquement le renvoi à la Municipalité pour une étude complète.

M. Pierre GIRARD signale qu'il a été précisé, lors de la commission, que les comptages 2017 ont confirmé ceux de 2012, mais les chiffres n'étaient pas disponibles lors du dépôt du préavis. Quant à cette zone 20, cela fonctionne bien derrière la gare car il n'y a ni bus, ni camions. Il imagine mal des camions venant décharger des blocs de béton dans une telle zone.

M. Sacha SOLDINI comprend sa position mais précise qu'au chemin des Tines existe une zone 20 dans laquelle passe un bus toutes les 7 minutes et qui a également une crèche sans que cela ne crée de problème.

M. Yves LEUZINGER, membre de la commission, précise que presque tous les membres présents ont été convaincus par le projet et la nécessité de le faire en deux phases. Il conseille de soutenir le rapport de majorité

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Etant donné que le rapport de minorité demande le renvoi en Municipalité, le vote se fera en deux phases. En premier lieu, il s'agit de voter sur le renvoi puis en cas de refus, un second vote aura lieu sur le préavis.

Au vote, le Conseil refuse le renvoi par 54 non, 22 oui et 3 abstentions.

Au vote, le Conseil décide par 55 oui, 22 non et 3 abstentions de :

1. d'adopter le principe de réaménagement du premier tronçon du chemin de Terre-Bonne, soumis à l'enquête publique du 9 décembre 2016 au 9 janvier 2017 ;
2. de lever l'opposition de Maître Albert Graf, propriétaire de la parcelle N° 1090 ;
3. de lever l'opposition du Garage Berger Champ Colin S.A., propriétaire de la parcelle N° 1089, représenté par Messieurs Charles Fritsch et Ivo Stöckli.

10. Rapports de commission (minorité, majorité) - préavis N° 93/2018
Place de la Gare - Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la Place de la Gare, pour un montant de CHF 265'084.- TTC ; Demande de crédit destiné à une intervention artistique, pour un montant de CHF 50'000.- TTC.

Rapporteurs : M. Jacques HANHART pour le rapport de minorité
M. Pierre PATELLI pour le rapport de majorité

En préambule, M. Jacques HANHART souhaite parler du fonctionnement de la commission. Il énumère quelques faits : lors de la commission il était le seul membre à avoir préparé une liste de questions écrites avant la première séance. En date du 25 mars, il a transmis au Président de la commission et à sa demande, sa liste de questions plus quelques remarques. Dans son mail, il exprimait déjà son désaccord sur le projet. En date du 11 avril, P. Patelli a écrit : « En fonction des demandes je vais pas transmettre mon rapport ajd et nous le rendrons pour le prochain conseil. Avez vous besoin que on se voient un fois de plus ? »

Ils ont refait une séance le 9 mai. Lors de cette séance, il a été largement fait mention des problèmes de la suppression des places de parc. Proposition est faite de faire un amendement mais sa teneur a toujours été remise en cause. Il souhaitait des places le long de la route entre la sortie de la rue de la Gare et de l'avenue Viollier. Certains membres ne voulaient que devant la gare. Il a également soulevé la question des bus mais la réponse de certains membres était « nous verrons plus tard ». Par conséquent, il a rédigé en collaboration avec Edyta Graf, qu'il remercie pour sa collaboration, un rapport de minorité. Sur ce fait, il a reçu du Président de la commission les commentaires suivants :

« Bon, j ai envoyé le rapport car je pense pas que cela serve a grand chose de déposer dans 1 moi. Car monsieur Gay sa stresser et nous répondre au plus vite. Pour l amendement, nous allons savoir son point de vue et après si il est négatif nous pourrons faire un amendement lors du conseil, avec plus d information si besoin est. Bien à vous, si tous le monde pense que on doit repousser je le retirais mais je pense pas qu il aille besoin.

Monsieur Hanhart votre parti à une méchante tendance a être contre et produire un rapport à la dernière minute, cette pratique est chiante car on doit faire tous dans la hâte. Votre point de vue est décidé depuis 6 mois alors évité de nous faire perdre du temps la prochaine fois. ABE. Mais sans rancune c est le jeu politicien, on est pas la pour bien rigoler.

Bonne journée et à bientôt :) »

M. le Président lui signale qu'il s'agit d'un problème à régler à l'interne de la commission et lui demande de passer aux conclusions de son rapport.

M. Jacques HANHART estime que ce n'est pas admissible de la part d'un président et que l'on ne peut pas accepter de se faire traiter comme cela.

M. Pierre PATELLI ne va pas répondre à ces accusations car il l'a déjà fait par mail, mais il est désolé d'avoir choqué, ce n'est pas son comportement qui est mis en cause, mais la pratique qu'il a trouvé embêtante.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Mme Edyta GRAF est déçue de ne voir qu'un seul amendement dans le rapport, alors que la commission avait discuté de trois amendements. Les deux autres étaient importants pour que le projet passe sans avoir besoin de faire un rapport de minorité.

M. Pierre PATELLI précise que la majorité de la commission a décidé de supprimer les autres amendements et les transformer en un vœu que le Municipal a accepté. La proposition a été envoyée par mail à tous les membres de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission (ajout d'un point 3) par 46 oui, 27 non et 3 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

Mme Edyta GRAF, avant de se prononcer sur le préavis d'aménagement de la gare, souhaite souligner un élément important qu'on a tendance à oublier. La ville de Nyon est le chef-lieu de notre district, que l'on peut même appeler la capitale du district. Il est important de rappeler que la place de la Gare n'appartient pas seulement aux Nyonnais, mais à tous les voyageurs de la région qui empruntent le train tous les jours pour se rendre au travail et de nombreux voyageurs qui transitent par notre ville pour arriver dans les autres villes et villages de la région. En tant que capitale du district, nous avons des obligations envers ces gens et on leur doit du respect. En supprimant les places de stationnement minute, coupant toutes les places

de parking et bloquant la circulation, l'accès aux trains, aux bus devient vraiment compliqué. Elle se demande si dans la décision politique, la suppression des places de parking est une idée pour rendre les gens heureux. Etant membre de la commission, elle se permet de souligner quelques détails du préavis qui va être voté. Ce projet de la gare en bois ressemble étrangement à un bon vieux western où l'on se chamaille pour voir apparaître quelques éléments en bois et où on se demande dans quelle direction vont partir les tirs de pistolet. Sur un emplacement de plus de 250 m² on le divise en deux pour ne rien faire. Elle parle de l'aménagement des anciens rails. Elle précise que, malgré l'amendement pour leur suppression, il n'existe aucun projet. A la place, on supprime les rares places de parking, les emplacements des vélos et on agrandit la terrasse du Burger King en justifiant que cela va apporter du bonheur alimentaire aux gens. Elle n'arrive pas à comprendre la logique de la chose, car l'agrandissement des terrasses est tout à fait logique lorsque cela se fait en atteignant les immeubles et en créant une unité entre les terrasses existantes et l'agrandissement, sans laisser une bande non utilisable au milieu. Il manque également une logique dans le stationnement des bus. Les gens arrivant par le train ne savent pas comment accéder aux autres destinations, car les informations ne sont pas claires, voire non existantes. Enfin, rien n'est réellement fait pour les gens à part 2-3 sièges en bois à l'emplacement des places de parking, tellement nécessaires à la gare pour les voyageurs en transit, mais également pour les commerçants. Ces derniers, à part trois chanceux qui vont pouvoir mettre quelques tables de plus, sont totalement zappés dans l'aménagement. En supprimant les parkings, on supprime les clients. Malheureusement, c'est une triste réalité confirmée depuis quelques années et cela ruine l'économie des petits commerçants et ôte la dynamique de la ville. Elle dit oui à une bonne place de la gare, logique, sympathique et agréable, avec toutes les places de parking et les éléments à la place des rails. Oui pour une gare logique et facile d'accès, oui, pour un centre pour le district et oui pour le respect des voyageurs, mais non au préavis 93 qui ne répond pas à tous ces critères. Elle invite les Conseillers à voter non afin qu'on réalise un vrai projet, même temporaire, mais qui respecte les voyageurs et les habitants.

M. Claude FARINE n'entrera pas dans le détail des emails échangés, mais s'adresse au rapporteur de minorité. Comme membre de la commission, il est vraiment étonné, surpris, pour ne pas dire plus, et pense sûrement ne pas être le seul, du rapport déposé à la dernière minute. D'abord, parce que lors de leur dernière réunion de commission, il lui semblait qu'ils avaient fait le tour des questions importantes. Il y avait bien quelques divergences mineures, mais ils avaient trouvé des compromis acceptables. A aucun moment, il ne s'est opposé clairement à ces compromis. Et tout le monde a découvert le rapport de minorité le mercredi matin. Sur le fond ensuite : ils ont longuement débattu de tous les problèmes qu'il soulève dans son rapport :

- les rails du Nyon Saint-Cergue : il lui semble qu'il était d'accord avec leur enlèvement ; que c'était mieux de faire un vrai espace plane pour les terrasses, agréable pour les clients comme pour les commerces ;
- l'emplacement des bus : ils avaient convenu que cette question serait réglée lors de la réalisation définitive ;
- restait la dépose minute : ils ont également trouvé une solution de compromis en demandant d'élargir cet espace d'arrêt pour les voitures ;
- ils ont même repoussé le problème du passage des cyclistes à une solution définitive.

Bien sûr, comme l'a dit son collègue M. Patrick Buchs, chacun est libre de faire un rapport de minorité, mais il est déçu que leur volonté de ne rédiger qu'un seul rapport, de chercher des solutions, ait été ainsi battu en brèche. Il tenait à le dire et invite le Conseil à soutenir et voter le rapport de majorité.

Pour M. Jacky COLOMB, une place de gare est un endroit où il faut pouvoir trouver facilement et rapidement le moyen de transport approprié : trains naturellement, mais aussi bus, voitures d'accompagnants, vélos en libre-service, stationnement de vélos, taxis, etc. Il suffit de voir comment des villes comme Fribourg, Sion, la Chaux-de-Fond ont résolu la problématique pour se convaincre que l'on peut faire mieux. A l'instar de la commune de Lucens, dont le Conseil communal a voté très récemment un crédit de CHF 800'000.- pour la refonte totale de sa place de la gare en un espace intermodal efficient, intégrant lignes de bus places, de stationnement supplémentaires, parking à vélos, etc., la ville de Nyon, en tant que chef-lieu de district doit se doter d'une infrastructure intermodale complète à la place de la gare.

La place de la gare doit d'abord être un lieu de transit efficace pour les voyageurs locaux ou étrangers, ce n'est pas, comme il a été dit, un endroit où l'on attend son train en terrasse de café. Il y a quatre trains par heure en direction de Lausanne et de Genève ce qui veut dire que l'attente la plus longue est de vingt minutes environ. Juste le temps de prendre son billet et de monter sur le quai. Ce n'est donc pas d'un espace cocooning dont on a besoin mais bien de moyens de transport rassemblés au bon endroit et bien visibles, des destinations clairement identifiées, des temps d'attente indiqués sur des panneaux interactifs, de la sécurité dans les déplacements. Tous ces éléments ne sont pas pris en compte dans le projet qui nous occupe ce soir. Est-ce à dire que la Municipalité n'y a pas pensé, ou ne s'en préoccupe pas plus ? On peut voir que les projets et les plans de réaménagements provisoires sont eux-mêmes provisoires puisque le rapport de la commission propose à nouveau, comme pour la place du Château, un amendement pour corriger des aspects que la Municipalité a négligé dans ses réflexions. A part des œuvres artistiques et des arbres en pépinière, il n'y a rien dans ce projet qui puisse s'apparenter à une volonté d'améliorer le fonctionnement premier de la place de la Gare en termes d'échange entre les différents modes de transports publics ou privés. En outre, avec de tels aménagements, la place de la Gare ne changera plus avant 15 ans, 15 ans durant lesquels les facilités demandées par les voyageurs et pendulaires ne se concrétiseront pas.

Le Parti Indépendant Nyonnais et l'UDC ne peuvent souscrire à ces manquements, c'est pourquoi, conscients que l'on ne peut pas faire de bons changements avec un budget de cet ordre, ils proposent de doter la Municipalité d'un crédit qui lui permette de mettre en place tous les aménagements nécessaires à une place de la Gare digne d'un chef-lieu qui se respecte.

Diverses pistes sont à considérer :

- Des arrêts de bus directement devant la gare
- Un couvert de grande dimension pour les voyageurs en liaison avec la sortie de gare et les arrêts de bus (pourquoi pas des Vélums ?)
- Des indicateurs de destination et de temps d'attente interactifs pour les bus
- Des places de dépose minute en nombre suffisant
- Du stationnement pour les deux-roues
- Une station de taxi décalée en bas de place, ce qui générerait moins d'inconvénients lors d'une future construction d'un immeuble par les CFF.

Les deux partis estiment qu'un crédit de CHF 1 million serait approprié pour entreprendre la refonte totale, cohérente et pérenne de la place de la Gare. Pour ce faire ils proposent l'amendement suivant :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'000'000.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement intermodal complet de la place de la Gare, des arrêts de bus directement devant la gare, un abri de grandes dimensions pour les voyageurs en liaison avec la sortie de gare et les arrêts de bus, des indicateurs de destination et de temps d'attente interactifs pour les bus, des places de dépose minute en nombre suffisant, du stationnement pour les deux-roues, une station de taxi décalée en bas de place ;

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre WAHLEN constate qu'on a une confiance envers la Municipalité variable. Il y a quelques semaines, quand il s'agissait d'augmenter le budget pour la place du Château, il a été rétorqué qu'on ne pouvait pas donner un chèque en blanc sans connaître le projet qui sera élaboré. La somme était largement inférieure et il ne voit pas d'où ce montant de CHF 1 million est sorti. Il le trouve déraisonnable à tous égards, d'abord parce que le montant n'est peut-être pas adéquat, ensuite parce qu'il pense que tout le monde souhaiterait savoir de quel projet il s'agit et il propose, car les questions posées sont intéressantes et demandent des réponses, de déposer un postulat afin que la Municipalité revienne avec une étude sur le front nord de la place de la Gare qui permettra de régler ces questions qui sont importantes. Il y a d'un côté le front sud, objet du préavis déposé, le front nord qui est une autre question. Il pense qu'un postulat est une meilleure manière d'apporter une réponse que de voter CHF 1 million sorti du chapeau.

M. Niall MACPHERSON avoue être surpris par ce projet qui parle d'un espace de rencontres, d'un espace d'intimité, d'intervention artistique et ceci grâce à des arbres et des aménagements provisoires en bois. Il se demande si c'est vraiment le but premier d'une place de la gare et si ce n'est pas surtout un lieu incontournable en ce qui concerne le transfert modal, l'endroit où non seulement les Nyonnais mais aussi les habitants du district transitent quotidiennement. Une place qui doit privilégier efficacité, dynamisme et confort plutôt que désorganisation, détente et intimité. La boucle des adresses tout comme les zones de détente sont importantes et peuvent facilement se trouver dans le prolongement de cette zone. Après tout, la rue de la Gare et la future place du Château ne sont pas très loin. Il faut aussi noter que si nous allons tout de suite vers du définitif, nous aurons économisé toutes les dépenses pour l'aménagement et le démontage du provisoire. Il demande si le but de ce projet est de répondre aux attentes des citoyens et visiteurs ou de couper un ruban avant la fin de la législation. L'amendement proposé par M. Colomb permet de corriger le tir.

M. Sacha SOLDINI soutient complètement l'amendement. Il rappelle qu'après avoir accordé un crédit supplémentaire pour démonter la terrasse de l'Auberge du Château, on ne savait pas ce qui sera fait à la place. Il soutient cet amendement et en vertu de l'article 84, il demande un vote nominal.

M. Yvan RYTZ partage le but recherché par ce crédit, mais ce montant sorti du chapeau lui semble aberrant. Avec cette somme, on arrivera tout juste au crédit d'étude et il rappelle que pour la place du Château, les montants avaient été calculés et chiffrés par la Municipalité. Cet amendement est au « pifomètre » et il ne pense pas que ce soit une bonne façon de travailler. Il encourage également le dépôt d'un postulat qu'il serait prêt à signer et qui reprendrait tous ces éléments.

M. Jacky COLOMB, même si comparaison n'est pas forcément raison, rappelle que lors du dépôt de l'amendement de la place du Château rien ne figurait sur le but des CHF 150'000.-. Toute une démonstration a été faite en amont, mais dans l'amendement rien n'y figure. Celui-ci précise exactement ce qu'ils souhaitent atteindre. Il rappelle qu'un crédit tel que celui-ci est une autorisation de dépenser. Ils se sont basés sur la commune de Lucens, 4000 habitants et qui a réussi à refaire complètement sa place de la Gare avec CHF 800'000.- et il ne voit pas pourquoi on n'arriverait pas avec CHF 200'000.- de plus.

M. Yves LEUZINGER s'étonne qu'un amendement arrive à fixer un projet. Quand il voit la peine que les gens ont à s'imaginer un projet avec des plans précis et détaillés, ce que deviendra un aménagement, il ne peut s'imaginer ce que cela peut devenir juste avec quelques mots de détails, sans aucune connaissance de base. Il encourage les Conseillers à ne pas accepter l'amendement qui n'est pas de leur compétence.

M. Patrick BUCHS est surpris de ce chiffre qui sort du chapeau et pense que l'on met la charrue avant les bœufs. On parle d'une réalisation sans avoir l'ombre d'une étude. A l'heure actuelle, les bus passent devant la Combe, la rue de la Gare et descendent Edouard-Rod. Presque toutes les lignes de bus font ce passage. Si l'on met les arrêts devant la gare, il faut repenser le trajet des lignes. Il estime qu'il faut déjà regarder avec les TPN et faire une étude, ce d'autant plus que la place de la Gare est déjà très chargée en termes de trafic. Le projet présenté devrait améliorer cette place, place qui n'en est pas une par ailleurs, et permettre aux gens de se réapproprier ce lieu sans pour autant péjorer la suite. Il invite les Conseillers à refuser cet amendement.

M. Claude FARINE fait remarquer qu'il y a encore beaucoup d'inconnues et on ne peut pas voter un chèque pour aménager définitivement la place. Les CFF veulent construire au sud côté Lausanne et côté Genève, on ne sait pas ce qui va se passer du côté du Martinet et dès lors, on ne peut pas demander à la Municipalité de se lancer dans une réalisation de ce type alors que les études, qui impliquent plusieurs partenaires, ne sont pas faites. Il incite également les Conseillers à ne pas accepter cet amendement.

M. Jacques HANHART interpelle M. Wahlen en revenant sur la place du Château et lui fait remarquer qu'il y a des citernes sous la place, qu'il faudra sortir et il doute qu'il ait inclus ceci dans son budget. Concernant cet amendement, il estime que l'on peut faire passer les bus par la rue Juste-Olivier et les garer devant la gare, à l'emplacement actuel des taxis sans faire

d'immenses travaux. Cela simplifierait la circulation et la communication entre les trains, les bus et les déposes-minute.

M. Victor ALLAMAND a bien entendu les divers intervenants qui ne proposent rien de moins que tout accepter sans rien changer. Quand on regarde le calendrier prévisionnel, les travaux devraient durer deux mois, ce qui est peu et équivaut au travail effectué pour une fête de jeunesse ou de village.

M. le Municipal Maurice GAY entend deux discours. Le premier est celui du préavis pour l'aménagement de la place, le second qui aurait peut-être dû avoir lieu en commission pour le projet Cœur de ville, mais pas dans le cadre de cet aménagement. Il remercie M. Colomb et estime qu'il va peut-être finir dans les annales de la politique vaudoise en refusant CHF 1 million qu'on lui donnerait. Il a un sentiment un peu mitigé lorsqu'il entend que des réflexions ont été négligées. La Municipalité peut oublier certaines choses, mais il rappelle qu'un gros travail est fait dans les services, d'autres préavis sont en cours, notamment celui de Cœur de ville qui a été expliqué à la commission de l'Urbanisme. Certaines informations ont également été données dans le programme de législature et peut-être que le message n'est pas passé comme il fallait. Il souligne qu'il y a deux sujets différents. L'interface des bus figure dans le projet Cœur de ville, des mandats d'études parallèles et des plans d'affectations pour les bâtiments des CFF sont en cours. Dans l'ambition de la Municipalité, les coûts seront plus élevés qu'un million. Cette somme ne suffira pas pour une ville centre de 20'000 habitants qui a le troisième trafic le plus important du canton. Il encourage les Conseillers à refuser cet amendement qui concerne un autre projet et pas celui-ci. Il s'agit là d'une interface entre la gare et le Cœur de ville que les commerçants attendent. La SIC est partenaire et soutient ce projet, de même que les commerçants de la place. A l'heure actuelle il y a une coupure entre la gare et la ville et ce projet va créer le lien. Ce n'est pas une solution miracle, mais il rappelle qu'il ne faut pas se tromper de cible. Il fait encore remarquer qu'il n'y a pas de pertes de déposes-minute, elles sont compensées. Seules quelques places de parc sont supprimées.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus d'un cinquième des membres soutiennent le vote nominal demandé par M. Sacha SOLDINI.

Au vote, l'amendement est refusé par 51 non, 25 oui et 2 abstentions (*en annexe*).

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. Jacques HANHART revient sur la dernière séance de la commission. A l'issue de celle-ci, la proposition était de faire quatre amendements. Si M. Farine estime que pour un projet qui nécessite autant d'amendements c'est un bon projet, il lui laisse le soin d'en tirer les conclusions.

M. Pierre PATELLI précise que les quatre amendements ont été ramenés en un seul plus un vœu qui reprend les points discutés. Il rappelle que cette place ne concerne qu'une partie de la gare. Il pense que pour faciliter l'orientation des voyageurs, un panneau de signalisation des bus ferait l'affaire. Il n'est pas nécessaire de déplacer les bus.

M. Jacky COLOMB signale que son amendement était destiné à mettre un coup de pied dans la fourmière et pense avoir réussi. Cela a eu le mérite de faire sortir les gens du bois et reconnaître que certaines idées concernant cette place n'étaient pas complètement déplacées. Il rappelle juste que pour les quatre projets éphémères et temporaires, nous aurons prochainement dépensé près de CHF 2 millions.

M. Yves LEUZINGER a malheureusement l'impression que l'histoire se répète à chaque fois que l'on essaie de transformer une place avec des zones plus piétonnes et plus de mobilité douce. A chaque fois on rabâche les mêmes histoires avec les places de parc que l'on perd, les commerçants qui ne vont plus avoir de clients, mais il fait remarquer que toutes les zones qui ont été transformées en zones piétonnes ou 20 ont plutôt gagné en attractivité. Il demande

d'approuver ce qui est proposé et il rappelle que la Municipalité souhaite faire des tests d'usage avant de faire de vrais projets qui tiendraient compte des différentes demandes.

M. Christian UDASSE pense que la Municipalité a vraiment du travail. Il fait remarquer que la place de la Gare n'en est pas une, et que si l'on regarde avec un drone, on s'aperçoit que la place de la Gare est située à l'arrière et on ne peut pas dire qu'elle soit formidable, il s'agit d'éphémère. Il aurait souhaité étudier quelque chose qui soit un tout. La Municipalité n'est pas éphémère non plus, elle a été élue pour cinq ans, ni le Conseil communal. Il souhaite quelque chose dont les citoyens seront contents. Il pense qu'il y a du bon sens qui a été dit et ils font leur possible pour que la population soit contente.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que la disparition des places de parc ne doit pas être minimisée, Signy Centre l'a bien compris avec sa récente campagne publicitaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 49 oui, 27 non et 1 abstention :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 265'084.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place de la Gare ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- TTC pour financer l'intervention artistique sur la place de la Gare ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.- TTC pour financer la suppression des rails et la réalisation d'une aire piétonne côté lac de la gare sud ;
4. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;

**11. *Rapport de commission – rapport-préavis N° 95/2018*
*Réponse au postulat de MM. De Garrini, Lugeon et Frei « Pour un entretien optimal des bâtiments » déposé le 22 mai 2017.***

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

M. Luciano DE GARRINI relève que les trois postulants, Maurice Frei, David Lugeon, et lui-même, ne se faisaient pas beaucoup d'illusions. Il faut être clair : leur postulat s'est révélé être une sorte de patate chaude qu'aucun Municipal n'aurait voulu hériter. En effet, la situation préoccupante de nos bâtiments les avait poussés à demander, vis-à-vis de cet entretien, un plan, une vision, une politique, une planification. En attendant vainement que la patate refroidisse, pour rappel, il y a une année que le postulat a été déposé, la Municipalité répond par une réponse opérationnelle, soit une non-réponse, en affirmant qu'il n'y a pas de plan. Il convient de préciser que la décision de la commission de "ne pas prendre acte" n'a aucune autre incidence que n'aurait eu la décision inverse, c'est-à-dire prendre acte. L'incidence politique d'une telle décision est inexistante. Ils veulent néanmoins souligner que la commission unanime est très inquiète d'une situation qu'elle trouve de plus en plus préoccupante. La Municipalité se doit de prendre ses responsabilités vis-à-vis des générations futures; en marge de nombreux projets ambitieux et très en vue, elle doit assurer une maintenance appropriée des bâtiments actuels, ce qui est certes nettement moins visible pour la population yonnoise, mais demeure dans les responsabilités et devoirs des politiques. Les postulants souhaitent enfin remercier le service Architecture & Bâtiments et son chef de service M. Troesch pour leur travail au quotidien pour entretenir au mieux nos bâtiments et les nombreuses propositions de solutions apportées au gré des discussions en commission. C'est ainsi que la Municipalité doit comprendre dans cette décision de "ne pas prendre acte" la volonté ferme du Conseil communal de recevoir prochainement cette vision politique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse par 53 non, 19 oui et 5 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 95/2018 valant réponse au postulat du 22 mai 2017 de MM. les Conseillers communaux Luciano De Garrini, David Lugeon et Maurice Frei intitulé « Pour un entretien optimal des bâtiments ».

12. Rapport de commission - préavis N° 97/2018
Modification du plan d'extension - Demande de crédit de CHF 180'000.- pour la cadastration de la forêt.

Rapporteur : M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG

En préambule, M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG signale qu'il a omis de mentionner M. Patrick BUCHS comme signataire du rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui et 3 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 180'000.- TTC pour la modification du plan d'extension et la cadastration de la forêt ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, amortissable en 5 ans.

13. Rapport de commission - préavis N° 98/2018
Demande d'EPT supplémentaires - Demande d'augmentation du budget 3011 pour l'engagement de 3 EPT supplémentaires dans les services architecture et bâtiments, espaces verts et forêts, travaux, environnement et mobilité.

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Sacha SOLDINI souligne que la commission veut faire comprendre qu'elle est restée sur sa faim quant aux réponses et justifications données par la Municipalité pour les postes demandés par A+B et TEM. Par contre, à la question du mode de facturation de l'entretien à l'UEFA, elle est, en toute confiance, partie du principe que les montants facturés permettent de couvrir les frais engagés sans avoir de réponse claire à ce sujet. En page 5 du rapport, il est écrit que la commission s'est demandé s'il ne serait pas préférable que la Municipalité soit accompagnée des chefs de service directement concernés. Il s'interroge pourquoi elle n'a pas prévu une séance supplémentaire afin d'entendre les arguments des chefs de service. Il regrette que cela n'ait pas été entrepris et que le rapport se base sur des suppositions. Il espère que la Municipalité pourra rassurer le Conseil et la commission ce soir et encourage le Conseil à ne pas suivre l'amendement proposé et accepter le préavis N° 98 tel que proposé.

M. Pierre GIRARD revient sur le contexte indiqué dans le rapport qui mentionne que « l'entretien du patrimoine bâti de la Ville préoccupe depuis de nombreuses années le Conseil communal et en particulier sa commission des finances, l'entretien des parcs, chaussées et espaces publics est jugé de manière unanime excellent. Le travail des collaborateurs des deux services concernés est remarqué. Il participe à la qualité de vie de l'ensemble de la population et de l'attractivité de la ville». Il en déduit que, selon la commission, la qualité du travail fourni par les collaborateurs du service A+B n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre d'eux. Mauvaise organisation, pas de vision, pas de stratégie, pas d'EPT. Pour TEM, cela semble être tout le contraire. La qualité du travail est tellement élevée, c'est tellement propre qu'il n'y a pas de raison d'engager un EPT supplémentaire. Il a un peu de peine à suivre les arguments de la commission pour arriver à cet amendement. Le seul

argument qu'il approuve se trouve dans les conclusions et concerne les considérations financières de la ville, mais il faudra aussi les appliquer aux prochains préavis qui devront être traités. Par contre, l'idée de la commission de taxer le pollueur-payeur des lieux de ventes à l'emporter est à reprendre. Toutefois, selon le principe d'égalité de traitement, il ne faudra pas oublier de taxer les tenanciers de kiosques qui vendent des chewing-gums et cigarettes. Il se réjouit de voir le règlement qui traitera de cette taxe.

M. Jacky COLOMB rappelle que la COFIN, dans son rapport de 2016, souligne le déficit d'entretien des bâtiments de la Ville par la constatation que les crédits budgétés ne sont pas entièrement dépensés. Elle s'inquiète par ailleurs d'un risque financier lié à cette dégradation et demande à la Municipalité de proposer des solutions pour se couvrir contre ce risque financier. Langage suffisamment abscons pour ne pas dire à quelles solutions elle pense. La COGES, dans son rapport de la même année, constate que le service n'est pas arrivé à assurer l'ensemble de l'entretien des bâtiments communaux.

Elle formule alors les vœux suivants :

1. Que la Municipalité mette l'accent sur l'entretien du patrimoine immobilier communal et veille à ce que le patrimoine financier déjà vétuste ne se dégrade pas davantage.
2. Que la Municipalité vérifie l'adéquation entre l'effectif et les missions de ce service

D'un côté il est reproché à la Municipalité, par les deux commissions de surveillance, de ne pas entretenir correctement les bâtiments de la ville, de l'autre les mêmes personnes qui siègent dans ces commissions et formulent des avis de changement de paradigme, se contredisent en refusant les solutions qu'elles ont appelées de leurs vœux. Il se demande comment résoudre ce dilemme : faut-il couper les ailes du service tout en continuant à observer le déficit d'entretien ou doter le service des ressources humaines qui lui font défaut pour assurer cet entretien indispensable. Il laisse les Conseillers juger mais pour sa part il choisira la deuxième option. En ce qui concerne le service Travaux Environnement et Mobilité, nous avons affaire à un développement important de la ville, de nombreux nouveaux espaces ont vu le jour ces dernières années et nécessitent un entretien suivi, les habitudes de vie ont changé, les habitants sortent davantage et consomment sur la voie publique, occasionnant un besoin accru de nettoyage, une part non négligeable de l'entretien de la voie publique est encore effectuée à la main, ce qui ne va pas sans une certaine fatigue du personnel. Le mois prochain, il faudra se prononcer sur le préavis N° 99 concernant la propreté urbaine. Un concept nouveau comprenant diverses mesures pour résoudre les différents problèmes liés à ce développement intense de notre ville. Parmi ces mesures un besoin accru en personnel, l'avis souvent répété du Conseil est que les besoins en EPT devraient faire partie intégrante du préavis. La Municipalité en a décidé autrement et c'est dommage, car ce n'est pas clair. Il n'en reste pas moins qu'au prochain Conseil il faudra se prononcer sur le préavis N° 99 et qu'une partie de ce concept ne sera pas réalisable sans la dotation en personnel. Ces refus d'allouer des ressources à deux services ayant des missions importantes pour les habitants de la ville sont incohérents, ils partent d'une intention louable d'économiser les finances publiques mais ils déboucheront sur des dépenses supplémentaires et un déficit d'entretien encore accru. Pour toutes ces raisons, il recommande de refuser l'amendement visant à supprimer les deux EPT demandés.

M. le Municipal Vincent HACKER, comme il avait précisé devant la Commission, explique que le filigrane de ce préavis demandant un crédit pour trois EPT est le développement de notre Ville qui, sur les 10 dernières années a vu sa population augmenter de manière significative, son parc bâti d'un certain nombre de bâtiments majeurs et ses espaces publics de surfaces supplémentaires. Or, les trois services concernés par ce préavis ont vu leur charge de travail augmenter, sans pour autant se voir allouer les ressources nécessaires. L'équipe de deux personnes actuellement en charge de l'entretien des bâtiments n'est pas en mesure de répondre à toutes les missions qui lui sont confiées, notamment l'élaboration d'une réelle planification des rénovations. Ceci est d'ailleurs reconnu par la COGES qui, dans les vœux qu'elle a émis après son rapport sur la gestion 2016, stipulait au vœu n° 3 : « Que la Municipalité vérifie l'adéquation entre l'effectif et les missions de ce Service ». Par ailleurs, il se permet d'insister sur le fait que le service Architecture & Bâtiments a fait l'objet d'un audit, qui a clairement établi ce besoin en effectifs supplémentaires. Dans les conclusions, la commission dit craindre que l'engagement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice ne permette que de répondre aux tâches quotidiennes et urgentes du Service, au détriment de

l'élaboration de la planification. Or, ce ne sont là que des suppositions, ce d'autant plus que ladite planification devient une tâche à réaliser urgemment, selon elle.

Pour ce qui est des Espaces Verts & Forêts, il constate avec plaisir que cette demande n'a pas soulevé de débat, l'augmentation des surfaces à entretenir faisant partie des arguments reconnus comme valables. Il se demande donc pourquoi le même argument ne bénéficie pas de la même reconnaissance en ce qui concerne la propreté urbaine. Les éléments/constats ayant conduits la Municipalité à demander une augmentation des effectifs d'entretien ont été clairement exprimés devant la commission. Toutefois, peut-être certaines réponses sont-elles mal interprétées. Par ailleurs, la mise en application du principe de pollueur-payeur suggérée par la commission n'enlève rien au fait que les déchets doivent être ramassés. La commission relève la qualité du travail effectué par les différents services en charge de l'entretien, mais cette qualité a un prix clairement lié au magnifique développement de notre Ville – et il ne parle pas là d'un simple coût financier, mais d'un impact réel sur la charge de travail des collaborateurs. Malgré ce développement, malgré l'augmentation de la population, malgré l'usage accru de l'espace public, malgré le nombre croissant de manifestations, l'effectif de ce service est demeuré stable depuis de très nombreuses années. Il est donc important de considérer qu'une surcharge récurrente de travail peut impacter à moyen terme sur la santé de nos collaborateurs, occupés à des tâches représentant un certain degré de pénibilité. La Municipalité a pris bonne note des interrogations de la Commission et entend bien y répondre par des mesures concrètes ; toutefois, ils demandent au Conseil de rejeter l'amendement proposé par la commission et d'accorder l'augmentation budgétaire demandée par le préavis 98/2018. C'est avant tout dans une vision d'amélioration constante des services offerts à la population, de la qualité de vie et de l'attractivité de notre Ville, que la Municipalité a présenté cette demande.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES désire défendre les besoins de son service. A la lecture du rapport, il lui semble que certaines informations ont manqué à la commission, notamment sur l'anticipation ou les besoins urgents avec cet EPT supplémentaire. Il y a toujours une partie d'anticipation avec une vision à 2 ou 3 ans, mais il y a également un besoin urgent. Il y a, aujourd'hui, des secteurs à entretenir à très court terme, tels les quartiers de la Morâche, de la Petite Prairie ou le parc du Reposoir. L'entretien de ces lieux est partagé avec le service des Espaces Verts sans oublier le quartier des Jardins du Couchant qui accueille déjà ses premiers habitants et qui accueillera 900 habitants/emplois à très court terme ainsi que le chemin du Couchant/des Saules qui était du domaine privé et devient du domaine public. Concernant la taxe, elle trouve l'idée intéressante, mais, à ce jour, aucune commune de Suisse n'a introduit une telle taxe, ce sont généralement les cantons qui traitent ces taxes. Elle signale que la Direction Générale de l'Environnement étudiera ceci au deuxième semestre 2018. Enfin, en dehors des EPT octroyés en 2012 à TEM dans le cadre du traitement des déchets et qui concernait un employé pour la déchèterie, un pour les éco-points ainsi qu'un agent pour la propreté urbaine qui vérifie les sacs poubelles, cela fait 25 ans qu'il n'y a pas de balayeur de rue supplémentaire alors que la ville a cru de 15'000 à 21'000 habitants ainsi que 6'000 emplois supplémentaires. Les collaborateurs de la voirie travaillent extrêmement bien, toujours avec le sourire, mais aujourd'hui ils ont besoin de renfort. Elle demande donc de refuser l'amendement.

M. le Municipal Claude ULDRY apporte également quelques explications. Il remercie le rapporteur pour son rapport très complet. A la lecture, on peut en tirer quelques conclusions. Quatre personnes membres de la commission étaient également dans celle de l'entretien des bâtiments, dont les postulants. On remarque que l'on a refait la commission sur l'entretien des bâtiments mais il n'a pas été discuté du pourquoi du nouvel EPT. Ce n'est pas un chef de projet pour faire des grandes rénovations comme l'école du centre-ville, le service est bien fourni dans ce sens. Par contre, ce qui n'a pas été pris en compte c'est que depuis les années 2000, deux personnes s'occupent de l'entretien courant des bâtiments, du patrimoine administratif, la régie s'occupe, elle du patrimoine financier. Or, depuis les années 2000, il y a, en plus, le Cèdre magique, trois nouvelles écoles en fonction, la déchèterie, le CERV, soit pour près de CHF 250 millions supplémentaires au patrimoine administratif. C'est pour ceci qu'il y a besoin d'un EPT supplémentaire, mais il n'en est pas fait mention dans le rapport. Par contre, on pourrait externaliser la tâche, mais pour entretenir une école ou pour le CERV, le temps de réaction d'une régie sera plus long. De plus, une régie reçoit une enveloppe annuelle, puis elle fait comme elle veut.

M. Yvan RYTZ a constaté dans la brochure sur les comptes, que le service a décidé de ne pas repourvoir un poste à 0.7 EPT. Il désire savoir la nature de ce poste et pourquoi il n'a pas été repourvu.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que le poste était en cours, suite au départ à la retraite du titulaire. A ce jour, il a été repourvu.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission par 40 oui, 33 non et 6 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 49 oui, 23 non et 7 abstentions :

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 106'600.- au budget 2018 (prorata temporis) pour l'engagement d'un EPT au Service des Espaces Verts & Forêts ;
2. de prendre acte de l'augmentation aux budgets des années suivantes et de ventiler ce montant sur les comptes 3011 et suivants du service concerné.

**14. Dépôt du préavis et apport de commission - préavis N° 114 avec procédure d'urgence
Réhabilitation du collecteur des eaux usées et stabilisation de la berge du Boiron -
Demande de crédit pour : collecteur eaux usées CHF 150'000.- HT ; stabilisation de la
berge CHF 300'000.- TTC.**

Rapporteur : M. Maurice FREI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réhabilitation du collecteur des eaux usées et à la stabilisation de la berge du Boiron ;
2. de lui accorder les crédits nécessaires qui seront comptabilisées de la manière suivante :
 - a) CHF 150'000.- HT pour la réhabilitation du collecteur des eaux usées, à porter en augmentation du compte N° 9143.12 - Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépense amortissable en 30 ans ;
 - b) CHF 300'000.- TTC pour la stabilisation de la berge du Boiron, à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prendre note que les subventions et participation de tiers viendront en déduction du montant d'investissement.

**15. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-
JAQUES intitulé « Etude pour un audit de la ville ».**

Rapporteur : M. Joseph GULIZIA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 57 non, 11 oui et 3 abstentions:

- de ne pas le renvoyer en Municipalité pour étude et rapport.

Le postulat est classé.

16. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Sacha VUADENS intitulé « Pour un parc informatique économique et durable »*

Rapporteur : M. Jonas DONNET

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui, 6 non et 3 abstentions:

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

17. *Propositions individuelles*

M. Pierre GIRARD intervient au sujet des macarons de parking et la polémique dans le courrier des lecteurs. Il rappelle que les taxes de parking et macarons ont rapporté CHF 508'000.- selon les comptes 2017. Il souligne le problème à Rive-Est où toute une série de places ont été supprimées durant le chantier, ou occupées par des engins de chantier. Malgré la diminution du nombre de places, il a pu constater que la police verbalisait un vendredi en fin de journée des voitures, certes hors cases, mais qui ne dérangent et ne gênaient pas un éventuel véhicule d'intervention. Il souhaite un peu de tolérance. Il y a un certain temps, les véhicules de la police arboraient le slogan « A votre service ». Celui-ci a été effacé, il pense qu'ils ont eu raison !

M. Jacky COLOMB revient sur le dernier Conseil, lorsque M. Dominique Karlen demandait au Président de cette honorable assemblée de convoquer les chefs de groupes au motif que des propos tenus en commission étaient incorrects et les attitudes de certains inadmissibles. Il s'est alors demandé ce qui pouvait bien provoquer une telle indignation de la part d'un Conseiller expérimenté comme lui. Certes, en séance, les propos peuvent parfois être vifs mais c'est le propre de toute discussion où se confrontent des avis opposés. Le but de tels échanges étant si possible d'aplanir les divergences et arriver à un consensus ou de définir les positions de chaque entité en vue d'une prise de décision démocratique. Il ne voyait donc pas une utilité particulière à cette convocation. Avec le recul, il pense qu'il avait entièrement raison et qu'il est même urgent de se préoccuper de préserver les rapports entre les passionnés qu'ils savent être. A des joutes verbales exacerbées par la volonté de vouloir contraindre ou convaincre ses interlocuteurs, à des paroles prononcées sous le coup de l'émotion ou de l'énervement, à des apostrophes pas forcément réfléchies, il faut opposer les écrits qui, eux, laissent tout le temps de la réflexion à leurs auteurs pour mesurer la convenance et la forme de leurs propos. Il en veut pour preuve le message pas très amical envoyé à son collègue M. Jacques Hanhart par M. le Conseiller Patelli qui véhicule son désaccord avec le rédacteur d'un rapport de minorité en termes choisis et parfois grossiers. Au-delà de la compréhension du processus démocratique que constitue la commission il convient d'y ajouter la dimension courtoise qui devrait être d'usage au moins dans les écrits. C'est pourquoi il se ralliera volontiers à la proposition d'états généraux des chefs de groupes à laquelle il les avait si cordialement invités.

M. le Président lui précise qu'il enverra prochainement un Doodle à ce sujet.

M. Christian UDASSE revient sur l'engagement d'EPT. Tout le monde est conscient que les EPT coûtent et une proposition vient d'être faite par la Municipalité. Il n'est souvent pas d'accord avec elle, mais dans ce cas, il doit reconnaître qu'elle avait raison. Il se demande

comment avoir des EPT dans un préavis pour faire l'entretien des bâtiments ou des espaces verts. Il pense que le préavis était bien fait car il avait l'avantage de présenter des demandes par rapport à des besoins qui ne peuvent pas être dans un autre préavis. Il ne faut pas mélanger les demandes d'EPT qui accompagnent un préavis et les demandes par rapport à une augmentation de travail due à l'augmentation du travail.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN demande, au sujet du nouvel accueil parascolaire pour les 7^e et 8^e du Cossy et du Rocher, si les élèves qui ne sont pas inscrits à midi, peuvent continuer à aller à la bibliothèque et dans la salle de jeux. Elle demande également s'ils peuvent continuer à manger à la cantine, comme cela se fait à Prangins. De plus, concernant les abattages d'arbres dangereux faits en avril, elle s'étonne que cela ait été fait à cette période, la plus mauvaise en matière de biodiversité. Elle se demande pourquoi ils n'ont pas été abattus plus tôt, ce qui leur aurait évité de traverser quatre tempêtes cet hiver, d'autant que cela a été présenté à la commission des arbres au mois d'octobre.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, concernant l'accueil parascolaire, lui répond que les inscriptions sont arrivées à terme. L'accueil des 7-8 a eu un grand succès et des remerciements en nombre ont été reçus. Les enfants qui ne sont pas inscrits pourront aller à la bibliothèque, aller au réfectoire avec un pique-nique mais ne pourront pas aller au restaurant.

Mme Suzanne FAVRE a appris avec grand étonnement lors des communications du Bureau, qu'elle a déposé un postulat dont il sera donné suite en septembre au sujet de la biodiversité. Elle déclare fermement qu'à aucun moment elle n'a déposé de postulat. Elle demande clarification de la situation et que l'on s'abstienne d'utiliser son nom pour un postulat, certes louable, mais sans son autorisation et sans qu'elle ne sache de quoi il s'agit.

M. le Président et Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précisent qu'il s'agit d'un postulat déposé par la commission qui a étudié celui des éco-taxis. Plusieurs personnes l'avaient signé et Mme Favre était en tête de liste.

M. Yves LEUZINGER signale que la HES qu'il représente a fait une grande enquête sur le Grand Genève, relayée par les principaux quotidiens. Il en découle que les habitants sont heureux et les Nyonnais, même les plus heureux. Il est satisfait de représenter des gens heureux et malgré les petites turpitudes que nous trouvons, notre région va bien. Il tient à disposition une enquête qui place les vrais problèmes des citoyens.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAL DISCUSSION PREALABLE

- 18. *Rapport-préavis N° 105/2018***
Demande de crédits de réalisation d'entretien constructif : Réseau routier CHF 435'000.- TTC ; Parkings CHF 120'000.- TTC ; Réseau d'assainissement CHF 333'000.- HT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. *Préavis N° 106/2018***
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2017.

La discussion est ouverte.

M. Jacques PITTET, en tant que membre de la COFIN, s'inquiète de la situation des comptes. Si ceux-ci en 2017 affichent un résultat déficitaire de CHF 3.485 millions alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 7.956 millions, il faut relever que l'on a vidé les fonds de réserves péréquation et facture sociale de CHF 5.949 millions. Le manque réel par rapport au budget

2017 est de CHF 9.434 millions. Les fonds étant à zéro, il se fait beaucoup de soucis pour l'avenir financier de la commune.

M. Pierre GIRARD pense que M. Pittet fait une mauvaise interprétation. Les fonds de péréquation ont été vidés car on savait que la facture de 2016 allait être plus haute et de l'argent avait été mis de côté. Par contre, un fonds de provisionnement sur impôts a aussi été vidé pour CHF 1.850 millions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 107/2018
Station d'épuration – Remplacement du groupe Couplage-Chaleur-Force (CCF) - Demande de crédit de CHF 275'000.- HT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Préavis N° 108/2018
Chemin du Couchant et chemin des Saules - Demande de crédit de réalisation pour : travaux d'aménagements routiers et paysagers CHF 1'751'000.- TTC ; travaux des Services industriels de Nyon CHF 61'000.- HT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Préavis N° 109/2018
Programme Nyon Énergie - Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2018-2021.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale à la commission que la date va être changée, de même que pour le préavis N° 111. Il enverra un Doodle pour les deux commissions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Préavis N° 110/2018
Logements et locaux associatifs sur la parcelle N° 307 – Demande de crédit de CHF 76'000.- pour une étude de faisabilité architecturale et économique.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY demande au 1^{er} nommé de venir vers lui pour également fixer une autre date de commission.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

28. Postulat de M. Patrick BUCHS intitulé « Pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin) ».

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'oppose à ce postulat et attire l'attention des Conseillers sur les coopératives et cette volonté de faire des locaux pour les artisans. Il cite le cas de Gland qui a

des locaux pour artisans et on y trouve à ce jour des personnes logées dans des locaux sans fenêtre, des installations de chauffage électrique sur roulotte dû au fait qu'il est interdit d'installer un chauffage. Si on veut faire de vrais locaux pour artisans comme cela a été fait en haut de Champ-Colin juste en-dessous d'Emil Frey, il rappelle que ceux-ci sont restés vides très longtemps car les loyers sont élevés. Il faut trouver un certain équilibre entre le prix des loyers et les aménagements. Quand c'est trop bon marché, on arrive à des dérives. Il attire l'attention sur ce type de problème.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'ils sont sensibles aux arguments développés, ce qui ne veut pas dire que l'on doit loger les artisans n'importe comment. Il y a une préoccupation claire, car il y a trop peu de surfaces disponibles pour pouvoir accueillir nos artisans ou permettre à nos entreprises de se développer. Il reste une faible surface, parfois en mains de privés, qui ne veulent pas forcément les céder en espérant qu'un jour la valeur du terrain sera meilleure. Sur le principe, le postulat est intéressant, on doit réfléchir et être à l'écoute de nos acteurs économiques et pas seulement ceux du tertiaire. On a assez peu de moyens de le faire mais on peut essayer de le faire quand il y a des changements comme dans la zone de Champ-Colin, car certaines entreprises ne correspondent plus à la vocation du lieu. Il y a eu insuffisamment de contrôles, ce qui fait qu'aujourd'hui, bon nombre d'entreprises dans ce périmètre ne correspondent pas à la vocation de zone industrielle ou artisanale. Par contre, l'idée de le faire sur la parcelle N° 1093 est tout sauf une bonne idée car ce sont des artisans qui sont déjà sur cette parcelle. Si on décide de dépenser un montant non négligeable pour mettre aux normes et transformer, c'est pour qu'ils puissent continuer leur exploitation. L'autre solution est de démolir, mais cela signifie les mettre à la porte et ils n'auront plus rien. Si on veut mettre d'autres artisans, cela sous-entend que l'on trouve une solution pour les trois actuels. Les locataires actuels ont un bail, ils ont fait des équipements et souhaitent rester à cet endroit. La réflexion initiale doit être faite, mais il ne faut pas la lier à cette parcelle.

M. Patrick BUCHS ne souhaite évidemment pas faire comme à Gland. Concernant la parcelle 1093, il rappelle qu'on l'a achetée en 2016, mais pour l'instant il s'agit d'une halle dans laquelle il y a des tuyaux. Cette parcelle est stratégique et il est conscient qu'il faudra trouver une solution pour les locataires actuels. Le postulat ne demande pas de les mettre à la rue, mais demande un projet, une vision sur cette parcelle. On pourrait avoir 10 ou 20 artisans sur cette parcelle sans pour autant prêter les locataires actuels.

M. Jacky COLOMB aime bien l'idée, mais il se demande pourquoi focaliser sur cette parcelle. Elle nous a été vendue avec l'idée que le bâtiment était en parfait état et que cela rapportait CHF 220'000.-/an. L'entreprise de tuyaux est depuis longtemps à Nyon et souhaite y rester. Son idée peut s'appliquer à un autre terrain, comme par exemple à la Vuarpillière.

M. Yvan RYTZ demande le renvoi de ce postulat à la même commission que celle qui traitera du préavis N° 111.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à la commission 111.

24. Préavis N° 111/2018

Parcelle 1093 – Champ-Colin 8 : mise en conformité / rénovation - Demande d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 2'600'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD a ressorti le préavis N° 253 du 21 décembre 2015 qui traitait d'un crédit de CHF 3'285'400.- pour l'achat de cette parcelle. En fait, il n'a pas eu besoin de le ressortir, tant c'était évident que ça arriverait. Il cite trois phrases de ce préavis : « Le bâtiment existant a été réalisé en 1976. Son état sanitaire laisse penser que des travaux ne seront pas nécessaires à court terme. Il n'y a, par conséquent, aucun frais de rénovation à prévoir pour la collectivité ». A l'époque, il avait fait un rapport de minorité et s'était fait reprendre. Il ne va pas en sourire, mais ce qui devait arriver, arrive, même s'il soutiendra l'entretien de cette halle.

M. le Municipal Claude ULDRY demande une précision pour savoir s'il y aura une ou deux commissions, car la Municipalité ne participe pas aux commissions pour la prise en considération des postulats. Il souhaite que la commission entende en premier lieu la Municipalité.

M. le Président lui signale que cela relève de l'organisation de la commission.

M. Christian UDASSE a ce montant en travers de la gorge car, comme l'a souligné M. Girard, aucun frais supplémentaire n'était prévu. Il rappelle que l'on est déjà en déficit en 2017 et se demande s'il s'agit vraiment d'une urgence. Il demande de repousser ou faire de l'éphémère. Il demande à la commission de faire attention.

M. Victor ALLAMAND souligne que le lieu des deux objets est le même, mais les buts sont totalement différents. Il pense que cela ne doit pas être traité par la même commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**25. Préavis N° 112/2018
Politique communale des seniors.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**26. Préavis N° 113/2018
Ancienne décharge publique Molard-Parelliet - Remise en état de l'aire forestière -
Demande de crédit de CHF 920'000.-TTC.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**27. Postulat de Mme Aurélie BODEMAN intitulé « Optimisation des espaces ludiques
communaux ».**

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER pense que l'on pourrait ajouter à ce postulat celui de 2014 intitulé « Plantons des arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon » et sa réponse municipale et considérer dans le cadre de cette ombre, ce qui est indiqué dans le rapport-préavis 109/2018 en page 2, le fait que nous allons avoir, suite au réchauffement climatique, des nuits tropicales, des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse supplémentaires. On sait que les arbres aident à dissiper les îlots de chaleur d'une manière très importante puisqu'on peut avoir jusqu'à 7 degrés de différence. Elle pense qu'il faut ajouter au postulat la notion d'îlots de chaleur.

M. le Municipal Maurice GAY précise que la Municipalité est en train de travailler sur les aires de jeux, un préavis est en préparation sur la stratégie des aires de jeux. La réflexion des ombrages de ces places en fait partie. La Municipalité accepterait de prendre directement le postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé en Municipalité à une large majorité et 1 abstention.

28. Postulat de M. Patrick BUCHS intitulé « Pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin) ».

Traité avant le point 24.

29. Postulat de M. Patrick BUCHS intitulé « Pour que la Ville de Nyon participe à l'accueil des marcheurs de la Jai Jagat 2020 ».

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE, comme signataire, invite les Conseillers à renvoyer ce postulat à la Municipalité. La Jay Jagat est à la fois une marche, mais aussi une démarche très importante pour ceux qui l'ont initiée en Inde. Ils pourraient protester, utiliser la violence, ils ont choisi de marcher et de rassembler pour porter un message fort, pour sensibiliser les gens du nord comme du sud sur les situations d'exploitation, sur l'esclavagisme moderne qui perdurent dans le monde. Et ils veulent aussi plaider pour un « autre modèle de développement. » Ils tiennent à leur démarche construite sur des principes pacifiques, ils l'ont déjà expérimentée en Inde et obtenu des victoires pour les sans-terres notamment. Leur manière d'aborder les problèmes peut paraître naïve, utopique, mais il faut se rappeler que l'utopie peut être aussi mobilisatrice. « L'utopie n'est pas l'irréalisable, mais l'irréalisé », disait Théodore Monod, le grand humaniste français. 180 personnes marcheront donc de l'Inde à Genève et passeront par Nyon où ils seront accueillis par l'association Karangal. Il espère que la Municipalité, dans le même esprit que son appui aux projets qu'elle soutient au titre de l'aide au développement, prêtera son concours à l'accueil de ces marcheurs de l'espoir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité à une large majorité et 1 non.

29bis Interpellation de MM. Philippe GLASSON et Volker KIRCHNER intitulée « Quelle est la position de la Commune de Nyon sur la gestion des Urgences médicales ? (en annexe)

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

29ter Interpellation de M. Sacha VUADENS au sujet des horaires CFF 2019 (en annexe)

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES se réjouit de voir que Mme Jaccoud a trouvé un digne héritier pour ces questions et elle lui souhaite une bonne suite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

30. Divers en rapport avec la séance

M. Yvan RYTZ souhaite faire deux remarques pour la bonne marche du Conseil. Concernant l'interpellation de MM. Glasson et Kirchner, il fait remarquer que ce n'est pas parce que l'on signe le registre des intérêts que l'on doit arrêter de déclarer les siens. Quand on travaille pour un groupe hospitalier dont on sait les rapports de force compliqués avec le canton, il estime que cela serait la moindre des choses de déclarer ses intérêts. D'autre part, suite à la discussion du préavis N° 93, autant il regrette les propos tenus par un membre de son parti à l'adresse d'autres membres de ce Conseil, autant il souhaite que M. le Président rappelle l'importance de l'article 51 qui veut que les commissions délibèrent à huis clos. Si on peut éviter d'avoir des déballages des délibérations des commissions en séance de Conseil, il l'apprécierait.

M. Pierre WAHLEN revient sur le vote du préavis N° 98 concernant les EPT supplémentaires. D'une part, parce que le travail de la commission a été remis en question car elle n'aurait pas entendu les municipaux responsables des dicastères. Il rappelle que c'est la Municipalité qui a décidé de cette manière de présenter le préavis et toutes les questions posées ont reçu des réponses. Concernant A+B, il y avait certes dans ces décisions un peu de mauvaise humeur suite au postulat qui n'a pas trouvé de réponses satisfaisantes de l'avis du Conseil. Il encourage vivement ce service à s'atteler à cette planification de l'entretien des bâtiments et revenir au besoin avec cette demande d'EPT. Pour TEM, il précise que si ce poste avait, d'une manière ou d'une autre, été lié au préavis actuellement en étude à propos de la propreté urbaine, peut-être que le sort en aurait été différent.

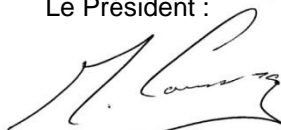
M. Victor ALLAMAND pense qu'on a franchi une étape ce soir. Il y a eu des coalitions qui n'auraient pas été envisageables il y a quelques années. Comme il lui semble que l'échéance de 2021 est déjà dans la tête de tout le monde, il propose à la Municipalité, si elle achète une œuvre d'art pour remplacer un des tableaux de la salle, que cela soit une horloge qui décompte les minutes jusqu'aux prochaines élections. De cette façon, on ne perdra pas l'objectif de vue.

M. Philippe GLASSON répond à M. Rytz et lui rappelle qu'il a également un conflit d'intérêt. S'il ne peut pas s'exprimer sur tout sujet qui concerne l'Etat, il sera très ennuyé. D'autre part, il rappelle que la garde est sujet d'intérêt général qui ne concerne pas des intérêts privés mais qu'il s'agit d'un service à la population qui fonctionne. Il ne s'agit pas du tout d'un problème de rentabilité. Même s'il fait partie d'un groupe avide de profits, un des plus gros employeurs de la région nyonnaise, il ne voit pas en quoi un sujet d'intérêt général devrait l'empêcher de s'exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h35.

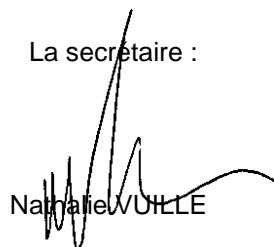
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexes : Vote nominal amendement J. Colomb, préavis N° 93
Interpellation de MM. Philippe Glasson et Volker Kirchner
Interpellation de M. Sacha Vuadens

Intervention Conseil Communal 28.05.2018

INTERPELLATION

Quelle est la position de la Commune de Nyon sur la gestion des Urgences médicales ?

CONTEXTE

En juin 2017, le Conseil d'état abandonnait un projet hypercentralisé de gestion des soins en raison de l'opposition de très nombreuses structures médicales et de l'union des Communes Vaudoises.

Le département de la Santé et de l'action sociale n'ayant pu passer par la porte, revient par la fenêtre avec un projet d'étatisation de la réponse à l'urgence.

Cette étatisation a une double conséquence :

Le canton décide et les Communes paient, via la facture sociale. On remplace un système autogéré et économique par un système centralisé et dispendieux.

En l'absence de réaction et après résiliation du système actuel, fin décembre 2018, nous plongerons dans un océan administratif et incontrôlable.

QUESTIONS

Comment la commune de Nyon compte-t-elle exercer son devoir de surveillance dans l'organisation du processus de réponse à l'urgence dans la commune, le District de Nyon et l'Ouest Vaudois au sein de sa représentation dans le Réseau Santé la Côte (RSLC) et la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention (FLC).

Comment la commune de Nyon compte t'elle s'assurer du contrôle du financement du processus de l'urgence.

La commune de Nyon et le District comporte un Hôpital régional et une large offre de soins. Quelle est la représentation de la commune dans le conseil d'administration du GHOL ; comment compte t'elle représenter l'ensemble de

l'offre de soins de la commune et du District dans le processus de réponse à l'urgence.

RÉFÉRENCES

Avant-projet d'exposé des motifs et projet de loi sur les Régions de Santé et d'un décret de financement par le Canton des Régions de Santé, 6 février 2017. DSAS

Réponse à la Consultation sur les Régions Santé, Union des Communes Vaudoises, mars 2017

Cahier des charges « Processus de réponse à l'urgence », 5 octobre 2017. DSAS

Réponse au processus de réponse à l'urgence du COPIL des médecins, Société Vaudoise de Médecine, Nyon-Rolle-Aubonne, 2 mars 2018

Garde médicale, CMV courrier du médecin vaudois, mars-avril 2018

Processus de réponse à l'urgence : Nomination du mandataire régional pour la région ouest, 7 mai 2018, DSAS

Consultation de l'avant-projet « directive de la garde médicale », 17 mai 2018. DSAS

Interpellation urgente au Conseil communal de Nyon

Horaire CFF 2019 en consultation, correspondance avec Genève et Lausanne et « Léman 2030 » : et Nyon dans tout ça ?

Dès aujourd'hui 28 mai 2018 et jusqu'au 17 juin 2018 est mis en consultation le projet d'horaire CFF pour l'année 2019. Le Canton de Vaud a d'ailleurs émis ce matin un communiqué de presse¹ relevant notamment des suppressions de trains sur les grandes lignes dès le début de soirée ainsi que des allongements du temps de parcours entre Lausanne et Genève. La consultation vise, selon la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud, à « *éliminer d'éventuelles incohérences dans la technique de l'horaire, par exemple des correspondances impossibles à réaliser faute de minutes de changement suffisantes [, mais] ne porte pas sur des questions de conception* ».

D'autre part, il apparaît préoccupant que Nyon bénéficie de manière générale de moins de correspondances pour les deux capitales que des villes moins peuplées (Coppet est mieux connectée à Genève et Morges à Lausanne). Il est également préoccupant qu'il n'existe qu'une correspondance directe avec Yverdon (ligne allant jusqu'à Bâle) tôt le matin, et une le soir (arrivant après 22h).

Enfin, le projet « Léman 2030 »² semble faire dans la région la part belle aux liaisons Genève (et CEVA)-Coppet et Morges-Renens-Lausanne, mais très peu voir aucun cas de Nyon et de sa Gare.

Au vu des constats ci-dessus, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle pris part aux discussions sur la conception des horaires 2019 ? Si oui qu'en est-il ressorti ?
2. La Municipalité a-t-elle entrepris ou entend-elle entreprendre un travail de vérification des possibles incohérences techniques cités ci-avant ?
3. La Municipalité a-t-elle entrepris ou entend-elle entreprendre une démarche de négociation avec les autorités compétentes et les CFF concernant la desserte de Nyon ?
4. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'intégration de Nyon dans le projet « Léman 2030 » ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Sacha Vuadens, 28 mai 2018
Conseiller communal,
Parti socialiste.

1 <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communique/horaire-2019-soirees-et-travaux-ne-doivent-pas-rimer-systematiquement-avec-des-suppressions-de-trai.pdf>

2 <https://company.sbb.ch/fr/entreprise/projets/suisse-romande-et-valais/leman-2030.html>

Vote 11 : Amendement 93 Colomb

Type : Oui/Non/Abstention Résultats : oui

Horodateur : 28.05.2018 21:51:06

Résultats :	Oui :	25	32.05 %
	Non :	51	65.38 %
	Abstention :	2	2.56 %
	Total :	78	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	non
AVDIU Liridona	non
BESSE Chloé	non
BODEMAN Aurélie	non
DE PINHO Helder	-
DEMETRIADES Alexandre	-
FARINE Claude	non
FELIX Yves	non
HERITIER Fabien	non
JACCOUD Jessica	non
KARCHER Christian	-
KARLEN Dominique	non
KRASNIQI Sadik	-
LUGEON David	non
MARQUES Manuel	non
MONTECCHIO Chiara	non
RAMEL Ione	non
SCHWERZMANN Danièle	non
STALDER Olivier	non
VIOGET Corinne	non
VUADENS Sacha	non
SUKIENNIK Renata	non
TSCHUY Frédéric	non
URFER Julien	non
WIESER Daniel	non
BADERTSCHER Elisabeth	-
BUCKLE Elise	non
FOSSATI Charlotte	non
BOURQUI Fabien	-
CARRARD Raymond	-
DONNET Jonas	non
ISCHI KAPLAN Vanessa	non
KASPAR Alexandre	non
KORNAROS Christos	non
LEUZINGER Yves	non
LIMBORG Géraldine	-
MAUSNER LEGER Valérie	Abstention
PATELLI Pierre	non
RYTZ Yvan	non
TROLLIET Christine	non
WAHLEN Pierre	non
ALESSANDRO Giovanni	-
ALLAMAND Victor	oui
ANNEN Valérie	-
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	oui
GIRARD Sven	oui
GULIZIA Joseph	oui

HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	oui
MANTERO Milko	oui
BUCHS Patrick	non
MIEVILLE Laurent	-
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	oui
TRIPET Olivier	oui
UELTSCI Bernard	Abstention
BIELER Eric	non
BÜRKI Véronique	-
CAMPICHE Thierry	non
CLERC Bastien	-
COUVREU Pierre-Alain	non
DARBRE GUBBINS Florence	-
DE GARRINI Luciano	-
DUTRUY Gustave	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	non
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
GLASSON Philippe	non
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	non
JACKSON Brian	non
KIRCHNER Volker	oui
LAZCANI Amparo	-
MÖHL Paola	non
MONGE Olivier	non
PAREDES Xavier	non
PERRIN Christian	non
PITTET Jacques	non
SAHLI Stéphanie	-
SAUGY David	non
VUAGNIAUX Christine	-
CARENZA Marco	-
CATTIN André Francis	-
DELLEY Stéphane	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
GRAF Edyta	oui
NICOLE Willy	-
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
CARENZA-LYSINSKI Maria	oui
UDASSE Christian	oui
WEAVER Mark	-
PEITREQUIN Charles	oui